

DÉLIBÉRATION N°2019.03.02/641

Mise à jour des Autorisations de Programmes
et adoption d'un règlement financier
pour la Gestion en AP/CP

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 29 mars, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 mars 2019.



Présents : 26		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Renéc-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 3
<u>Vice-Présidente:</u> Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS
<u>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO Procuration à M. Georges DAUBIN
<u>Autre Conseillère Communautaire :</u> Mme Juliana FENGAROL Procuration à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 8
<u>Vice-Présidents :</u> Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Murielle JABES (7 ^{ème} Vice-Présidente)
<u>Vice-Présidente:</u> Mme Marie-Corinne LACASCADE-CLOTILDE (13 ^{ème} Vice-Présidente)
<u>Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :</u> Mme Marie-Camille MOUNIEN Mme Lyliane PIQUION
<u>Autre Conseiller Communautaire :</u> M. Denis BERNADOTTE M. William SURDIN

Absents : 13
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> M. Chazy CIRANY M. Harry DURIMEL Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE Mme Célia HATCHI-MIMIETTE M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Conseil

Affichage : 05/04/2019

Pour l'autorité de délégation 971-200018653-20190329-20190302641-DE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Suzelle SEVILLE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2312-1, L5211-36, D2312-3 et R2313-8;
- VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III ;
- VU la loi du n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRÉ, en particulier l'article 107 ;
- VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.11.11/353 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016 portant réactualisation de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce ;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la délibération n°2018.12.06/606 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2018 portant mise en place des Autorisations de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour l'exercice 2019;

Considérant le rapport de présentation des orientations pour le budget 2019 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 19 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019

Affichage : 05/04/2019

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

Pour l'autorité déléguée 971-200018653-20190329-20190302641-DE

ARTICLE 1- De procéder, dans les conditions de l'annexe jointe à la présente délibération, à la mise à jour des Autorisations de Programmes sur la base des réalisations antérieures et des engagements avant clôture de l'exercice 2018.

ARTICLE 2- D'adopter le règlement financier pour la gestion des Autorisations de Programme et Crédits de paiement.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'au Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le

04 AVR. 2019



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 05 AVR. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 05 AVR. 2019
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 05 AVR. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 05 AVR. 2019
- Délibération transmise au Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 05 AVR. 2019